



annulation d'un titre de séjour

Par **Terri**, le **15/01/2020** à **00:09**

Pacsée à un étranger, il a obtenu un titre de séjour de 10 ans. Il veut maintenant aller se marier au Mali.

Est ce possible de lui supprimer la carte.

En vous remerciant..

Cordialement.

Par **youris**, le **15/01/2020** à **09:53**

bonjour,

selon l'article 515-7 du code civil, le PACS est dissous par le mariage d'un partenaire.

vous pouvez écrire à la préfecture que cette personne est ou sera marié au mali et que donc le pacs est dissous et que le titre de séjour accordé à ce titre devrait être supprimé.

salutations